



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
12 septembre 2011
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme
Soixantième session
Genève, 21-23 novembre 2011
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du projet de plan-programme biennal de la CNUCED pour la période 2014-2015.
4. Ordre du jour provisoire de la soixante et unième session du Groupe de travail.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

II. Annotations

Point 1 Élection du Bureau

1. En application du paragraphe 3 de l'article 64 du Règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, et conformément au cycle de roulement prévu pour l'élection du Président et du Vice-Président-Rapporteur, le Président du Groupe de travail à sa soixantième session sera le représentant de l'un des États membres de la liste D et le Vice-Président-Rapporteur, celui d'un État membre de la liste A (Afrique).

Point 2**Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

2. Le Groupe de travail sera invité à approuver l'ordre du jour provisoire de sa soixantième session, reproduit dans la section I plus haut.

Documentation

TD/B/WP/237 Ordre du jour provisoire annoté.

Point 3**Examen du projet de plan-programme biennal de la CNUCED pour la période 2014-2015**

3. Conformément aux règles et règlements de l'ONU régissant la planification des programmes, le Groupe de travail examinera le projet de plan-programme biennal de la CNUCED pour la période 2014-2015. Il soumettra ses recommandations au Conseil du commerce et du développement pour examen, et celui-ci transmettra celles qui auront été approuvées au Secrétaire général de la CNUCED afin qu'elles soient prises en compte dans le projet de plan-programme biennal de la CNUCED devant être soumis au Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances, puis être examiné par le Comité du programme et de la coordination dans la version officielle publiée par le Secrétaire général de l'ONU. À cette fin, le Groupe de travail sera saisi d'un document intitulé «Projet de plan-programme biennal de la CNUCED pour la période 2014-2015» (TD/B/WP(60)/CRP.1), établi par le secrétariat de la CNUCED.

Documentation

TD/B/WP(60)/CRP.1 Projet de plan-programme biennal de la CNUCED pour la période 2014-2015.

Point 4**Ordre du jour provisoire de la soixante et unième session du Groupe de travail**

4. Le secrétariat soumettra, au cours de la session, un projet d'ordre du jour provisoire de la prochaine session du Groupe de travail.

Point 5**Questions diverses****Point 6****Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement**

5. Le rapport sur la soixantième session du Groupe de travail sera soumis au Conseil du commerce et du développement.